

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Publication : 13/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Soutien aux clubs professionnels pour la saison 2024-2025 - Dijon Football Côte d'Or - JDA Dijon Basket – Dijon Bourgogne Handball - JDA Dijon Handball - Subventions pour missions d'intérêt général - Prestations de services

Dijon métropole a décidé, conformément au code du sport et notamment ses articles L.113-1 et suivants, d'apporter son concours financier au Dijon Football Côte d'Or (DFCO), à la JDA Dijon Basket, au Dijon Bourgogne Handball, connu sous sa dénomination commerciale de Dijon Métropole Handball (DMH) et à la JDA Dijon Handball.

A travers ce soutien financier, Dijon métropole, dans le cadre de ses compétences et actions, souhaite :

- confier aux clubs la réalisation de missions d'intérêt général au profit de toutes les communes moyennant le versement de subventions ;
- développer son attractivité et la diffusion de son image par l'insertion du logo sur l'ensemble des supports de communication des clubs sportifs ;
- acheter des places pour permettre aux jeunes des quartiers prioritaires d'assister aux matchs à domicile ;
- acheter des places pour la gestion des relations publiques des représentants élus de la collectivité.

L'aide de Dijon métropole s'élèvera donc à 2 925 619,60 € et se répartira, de la manière suivante pour chaque club, entre l'achat de prestations de services aux clubs (logo et places) dans le cadre de l'article 35-II-8 du code des marchés publics et le versement d'une subvention pour la réalisation des missions d'intérêt général qu'il convient de préciser par convention.

	DFCO (SA)	JDA DIJON BASKET (SASP)	DIJON BOURGOGNE HANDBALL (DMH) (SASP)	JDA DIJON HANDBALL (SAS)
Missions d'intérêt général (MIG)	270 100,00 €	432 000,00 €	580 000,00 €	398 500,00 €
Prestations de service	479 929,25 €	559 242,75 €	124 000,00 €	81 847,60 €
TOTAL TTC	750 029,25 €	991 242,75€	704 000,00 €	480 347,60 €

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon métropole et la SA Dijon Football Côte d'Or, portant l'octroi d'une subvention de 270 100 euros pour la saison 2024-2025 ;
- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention votée par le Bureau métropolitain du 20 juin 2024 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon métropole et la SASP JDA Dijon Basket, portant l'octroi d'une subvention de 432 000 euros pour la saison 2024-2025 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SASP Dijon Bourgogne Handball (DMH), portant l'octroi d'une subvention de 580 000 euros pour la saison 2024-2025 ;

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention votée par le Bureau métropolitain du 20 juin 2024 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon métropole et la SAS JDA Dijon Handball, portant l'octroi d'une subvention de 398 500 euros pour la saison 2024-2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdits conventions et avenants et à leur apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget 2025.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 2
	DONT 2 PROCURATION(S)	